MINISTERE DE L'EDUCATION. DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION



DIRECTION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

2ème direction

17285 y 303

1010 BRUXELLES, le 31 décembre 1992. Cité Administrative Quartier Arcades. Bloc D - 5è étage Boulevard Pachéco, 19 boîte 0 FAX: 02/210.56.24

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire de la Communauté française;
- Aux Administrateurs des Internats autonomes de l'enseignement secondaire de la Communauté française;
 POUR_INFORMATION:
- Aux membres du service d'inspection;
- Aux membres du service de vérification de ces établissements;
- Aux associations de parents:

Réf: B/92/9

OBJET: Prévisions budgétaires pour l'exercice 1993.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire parvenir *pour* le 1st FEVRIER 1993 au plus tard, en deux exemplaires, les formulaires ci-annexés, dûment complétés.

J'attire votre attention sur l'importance des renseignements demandés, ceux-ci devant servir à établir le montant total de la dotation qui sera attribuée à votre établissement pour l'année 1993.

LE POINT I (1, 2, 3 et 4) regroupe les renseignements généraux;

LE_POINT_II_(A, B et C) concerne les prévisions des recettes;

<u>LE POINT III</u> (tableaux A, B1 et B2) a pour objet les prévisions des dépenses;

<u>LE POINT IV</u> (annexes 1, 2, 3 et 4) porte sur les occupations de locaux, les matières premières et fournitures, les opérations de capital, le matériel et le mobilier inutilisés;

Je vous invite à compléter ces documents avec le plus grand soin et à y faire figurer les renseignements demandés avec la plus grande exactitude. Il y a lieu d'établir un rapport justificatif et de le joindre au plan d'investissement détaillé à l'annexe 3.

J'attire votre attention sur les points suivants :

 Les indications relatives aux dépenses des années précédentes doivent correspondre à celles qui figurent sur les comptes d'exécution de ces budgets;

- 2) Les pages relatives aux annexes doivent être complétées avec une attention toute particulière;
- 3) L'annexe 4 concerne le matériel ou le mobilier en bon état, ou utilisable moyennant une réparation normale, dont vous n'avez plus l'usage et qui pourrait être transféré dans un autre établissement scolaire où le besoin existe;

Il convient plus que jamais, dans la période d'austérité que nous connaissons, de n'introduire que des propositions raisonnables et réalistes.

Celles qui seront jugées excessives seront réduites d'office par mes services.

Vous voudrez bien adresser, en deux exemplaires, ces formulaires POUR LE 1er FEVRIER 1993 à l'adresse indiquée cidessous. Un troisième exemplaire sera conservé à l'école. Les établissements qui ne les auront pas rentrés pour cette date verront leur dotation 1993 fixée forfaitairement.

Je vous remercie pour l'attention que vous ne manquerez pas de réserver à la présente.

AU NOM DU MINISTRE : Le Directeur général,

Louis MANIQUET

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA PORMATION
Enseignement secondaire - 21ème Direction
Bureau 5542 - Quartier Arcades Bloc D
(à l'attention de Me PLETINCKX)
Cité Administrative de l'Etat
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
1010 BRUXELLES

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

EXERCICE 1993

PREVISIONS BUDGETAIRES

/\/\/\/\/\/\/

ETABLI	SSEMENT:
--------	----------

Dénomination	n:
Adresse	1
Ville	
Téléphone	
Fax	

Fait à

, le

Certifié sincère, exact et complet

Le Chef d'établissement,

			(
			

COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE
ET DE LA FORMATION
EXERCICE 1993
_ PREVISIONS BUDGETAIRES
- bkfal210#2 Rongelutkf2
_/\/\/\/\/\/\/\
<u>ADMINISTRATEUR:</u>
HAGTUTATION
désigné comptable par Arrêté ministériel du
EDUCATEUR-ECONOME:
désigné comptable par Arrêté ministériel du

.

		·

I.- RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1-PENSIONS (1)		
- Montant des pensions à percevoir pour la période du	1/07/92	au 30/06/93
- Créances à percevoir se rapportant à l'année scolaire précédente		
- Créances déjà effectivement perçues à ce jour (à la date de la signature du carnet)		
- Montant des pensions perçues pour la période du	1/07/91 a	au 30/06/92
2_— DROIT D'INSCRIPTION Nombre d'élèves inscrits en 7ème année de l'enseignement secondaire préparatoi à l'enseignement supérieur		
Montant perçu à ce titre pour l'année scolaire 1992/1993		F
3 FONDS DE RESERVE		
A FONDS DE RESERVE A ATTEINDRE		
Dépenses - opérations courantes Moyenne des 3 dernières années		frs
10% de la moyenne =		frs
B FONDS DE RESERVE DEJA CAPITALI	(SE	
Montant total des années 1985 à 1993	3:	frs
C FONDS DE RESERVE DE L'ANNEE (Part de 1992)		frs
PART DU FONDS DE RESERVE TRANSFERE EN CAPITAL AU 1/01/19	92 (3)	frs
=======================================	==========	=======================================
(4) up what is a second of		

- (1) <u>NB</u>: L'adaptation du prix de la pension dans les internats de la Communauté française vous a été communiquée par la circulaire B/91/12 du 21 juin 1991. La dotation 1993 des établissements concernés sera réduite à concurrence de l'augmentation relative à l'année scolaire 1992-1993 (1/07/1992 au 30/06/1993).
- (2) NB: Les élèves inscrits en 7ème année de l'enseignement secondaire préparatoire à l'enseignement supérieur doivent acquitter un droit d'inscription de 5.000 F. Ce montant est ramené à 2.500 F pour les bénéficiaires d'allocations d'études. Ce droit est perçu par les établissements (Circulaire A/91/22 du I/10/1991 de Monsieur le Ministre)
- (3) Au 1er janvier 1992, un montant correspondant à 25 % du fonds de réserve constitué a pu être transféré EN CAPITAL. (circulaire V/JUR/PAS/FA/021/C4 du 8/11/1991)

4.-CONSOMMATION ENERGETIQUE

(En litres, M³, Km/h,..) (P.U. au 31/12/1992)

		s 1992	prév	ision	s 1993
	Quantités	Dépenses	quantités	1	! i
	consommées	totales	prévues u	nit	total
A M A Z O U T	1	F	1	F	F
B G A Z	m3	F	m3	F	F
ou	j	F	mj	F	F
C ELECTRICITE	kw/h	F	kw/h	F	F
D ESSENCE (1)	1	F	1	F	F
E CHARBON	t	F	t	F	F
F VAPEUR	kcal	F	kcal	F	F
G AUTRE TYPE	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	F		F	
TOTAUX :	/////////	F	///////	////	F

EVOLUTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

(En litres, M³, Km/h,...) (P.U. au 31/12/1992)

ENERGIE	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	Moye.	P.U.
Mazout									
Gaz									
Electricité									
Essence									
Char/Vap									

⁽¹⁾ A l'exclusion de l'essence consommée par les cars propriété de la Communauté française, affectés au transport d'élèves, dont la dépense est imputée au budget du Service des transports scolaires.

II. - PREVISIONS DES RECETTES

VAS. (If the top top the case are the top the top the top the top top the case are top top top		RECE	ILES	f
Compte d'exécution a (feuillets roses) N° article	innuel	Recettes 1 9 9 2 (1)	Prévisions 1 9 9 3	
A OPERATIO COURANTE				
1 INTEND	ANCE .			
Reports	1.1			
Pensions internats	1.2			
Restaurant/cafétéria	1.3			
Divers. Recettes	1.4			
Occupations locaux	1.4.1.			
		(Cf_ANNEX	<u> E_1/B_page</u> !	2)
Autres recettes	1.4.2.			
2 AUTRES				
Reports	2.1			
Dotation Recettes	2.2			
Photocopies Recettes	2.3		•••••	
Vente de produits Recettes	2.4			·
Fabrication et servi		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		
Matières	2.4.2.			
Prégardiennat	2.5	* * * * * * * * * * * * *		
Divers (intérêts Recettes	du com 2.6	o te 068) (c	irculaire du	15/10/1991)

⁽¹⁾ Recettes réellement réalisées en 1992 Colonne "D" des feuillets roses (compte d'exécution annuel)

Compte d'exécution annuel (feuillets roses)	Recettes	I I E S Prévisions
N° article - RECETTES	1992	1993
3 DONS ET LEGS		
4 FONDS DE RESERVE		
TOTAL OPERATIONS COURANTES (A	1	
B OPERATIONS DE (VOIR ANNEXE 3, point	CAPITAL 6 page 13)	.
1 Reports	(2)	
2 Dotation	(2)	
3 Transferts	(2)	
TOTAL OPERATIONS CAPITAL (B)	=======================================	

C - OPERATIONS PO	UR ORDRE
1 Fonds de tiers	
2 Trésorerie	
TOTAL OPER. POUR ORDRE (C)	=======================================
I TOTAL GENERAL DES RECETTE	S

(A) + (B) + (C)

(1) Recettes réellement réalisées en 1992 Colonne "D" des feuillets roses (compte d'exécution annuel)

(2) Report de capital de 1991, dotation de 1992, transferts au 1/01/1992 d'intendance ou de fonctionnement vers Capital.

PREVISIONS DES

Dépenses Sections Sections réelles préscol. Sections 1 9 9 2 primaires et daires l			Ш	O H O H O		
feuillets roses) N° article 1992 réelles préscol. Secondaires 1992 courantique 1992 primaires daires (1) primaires adires 12. 13. 2 AUTRES - raitement et indemnités 2.1 ntervention dans les prix les transports feuillets preservantique 1992 primaires Sections adaires Sections préscol. daires daires 2.1 courantique 2.1 courantique 2.1 courantique 2.1 courantique 1.2 courantique 2.1 courantique 2.1 courantique 2.1 courantique 1.2 courantique 1.2 courantique 1.3 courantique 1.3 courantique 1.4 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.6 courantique 1.7 courantique 1.8 courantique 1.9 courantique 1.9 courantique 1.1 courantique 1.2 courantique 1.3 courantique 1.3 courantique 1.4 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.6 courantique 1.7 courantique 1.8 courantique 1.8 courantique 1.9 courantique 1.9 courantique 1.1 courantique 1.1 courantique 1.1 courantique 1.2 courantique 1.3 courantique 1.3 courantique 1.4 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.5 courantique 1.7 courantique 1.8 courantique 1.8 courantique 1.9 courantique 1.9 courantique 1.1 couran	(I)		PREVI	SIONS DEPEN	SES 1 9 9 3	
OPERATIONS OPERATIONS COURANTES -	(feuillets roses)	හ ග	Sections	Sections		
OPERATIONS COURANTES- 1 INTENDENCE rivers. 2 AUTRES raitement et indemnités 2.1. alaires/charges sociales . ntervention dans les prix les transports 2.1.2. (2) informatique (2)	N° article	Sa	préscol.		Internat	TOTAL
OPERATIONS 1 INTENDENCE. ivers. 2 AUTRES raitement et indemnités 2.1 alaires/charges sociales. 2.1.1 intervention dans les prix les transports 2.1.2. informatique (2)		Ø	e tt			1993
OPERATIONS 1 INTENDANCE Epas et boissons 1.1. ivers. 2.1 caltement et indemnités 2.1 intervention dans les prix les transports 2.1. informatique (2)			primaires		 	1 1 1 1 1
- OPERATIONS 1 INTENDANCE Das et boissons 1.1. 2 AUTRES aitement et indemnités 2.1 laires/charges sociales 2.1. tervention dans les prix s transports 2.1. formatique (2)		 				
t boissons 1.1. 2 AUTRES 1.2. s/charges sociales 2.1. intion dans les prix unsports 2.1. (2)	1					
1.1. 2 AUTRES lent et indemnités 2.1 s/charges sociales 2.1. ntion dans les prix insports 2.1. (2)	INTENDENC	-+-				
2 AUTRES ent et indemnités 2.1 s/charges sociales 2.1. ention dans les prix insports 2.1. (2)	et boissons					:
न ४५% ई	. [:			4 6 6 9
न ४५५५						
न ४ नं से नं	AUTRES					
जन्सून (et indemnit	:		1		
[주리 (
. (₹₩.		; ; ; ; ;	1 1 1 1 1 1 1		
(-	1 1 1 1 1 1 1	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		1 1 1 1 1 1	: : : :
	Informatique 2.2.	1	1 1 1 1 1 1			

(1) Dépenses réellement réalisées en 1992 Colonne "D" des feuillets roses (compte d'exécution annuel) (2) Cf. circulaire ministérielle du 28 octobre 1992. Joindre un état récapitulatif.

	nnuel	Dépenses	D E P E N S E S PREVISIONS Sections Sections	S E S SIONS DEPENSES Sections	SES 1 9 9 3	to the state of th
N° article	-	réelles 1992	préscol. et	secon- daires	Internat	T O T A L 1993
	; ; ; ;	1 1 1 1 1 1 1	primaires	 	; ; ; ; ; ;	1
<u>Téléphone</u>	2.3.					
Secrétariat	2.4.			1	• • • • • •	
Location de biens meuble Dépenses	1es 2.5	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1			1 1 1 1 1	1
Réparations	2.6.			1 4 9 1 9		1
Entretien de l'infrastru 2	ructure 2.7.					
ENERGIE Dépenses	2.8.			(Cfpage	-2)	
Consommation mazout						
Consommation gaz						
Consommation essence	ן מ י					
Consom, électricité (1	\cdot		1 1 1 1 1 1 1	1 1 1 1 1 1 1 1 1	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1
Depenses Cons. Charbon/vapeur	י מ	6 6 6 6 7 8 9 8		* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
Depenses	2.8.5					
Autres (à spécifier)	2.8.6					
the season which will be a second to the		Committee of the commit				

											décision
T D T A L 1 9 9 3								 	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	11 1 1 1 1 1 1 1 1 1	s frais d' , à la déc
SES 1 9 9 3 Internat		•		ge 11)				* * * * * *	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		ires dont le utilisation
DEPENSES PREVISIONS DEPENSES ions Sections col. secon Int daires				NNEXE 2 Da			1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	* * * * * * *	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	11	bâtiments scolai s, quant à leur
D E P PREVI Sections préscol. et primaires				(cf.	1 1 1 1 1 1 6 4 4		1 1 1 1 1 1 1 1	• • • • • • • •	mmmm .	14 1 13 1 11 1 11 1 16 1 16 1 11 1 11 1	Fonds des bâtj sont soumis, (
Dépenses réelles 1992			•			1					par le ement éserves
Compte d'exécution annuel (feuillets roses) N° article	Fournitures scolaires 2.9.	Transports 2.10	Autres dépenses 2.11	Eau Fournitures à des fins didactiques 2.11.6	Autres (à spécifier) 2.11.7	Location hall de sport (1)	<u>Crédit provisionnel</u> Dépenses	SOUS-TOTAL 2	4 FONDS DE RESERVE (2)	II (C)	(1) Location d'un hall de sport sont à charge de l'établiss (2) Les excédents de fonds de r de Monsieur le Ministre

annu S TAL TAL TAL TAL TAL TAL TAL	D E P E N S E S	Dépenses Sections Sections Triens+	et daires 199	primaires	– l	(8)	POUR ORDRE			et dépenses)	993 <u>Solde reporté</u> (1)
Compte d'exécution (feuillets roses N article DEPENSES OPERATIONS CAPI TAL OPERATION DO VERS CAPITAL VERS ODÉTATION DO VERS OPÉTATION DE VERS OPÉTA	annel	(s)	1992	0 0 1 1 1 1 2 2 2 3 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	TIG	11		•	11	epenses)	

IV - A N N E X E S

ANNEXE 1.-

A.- INTERVENTIONS DIVERSES DU 18 AVRIL 1992 AU 18 AYRIL 1993

Interventions de l'Enseignement de la promotion sociale :	• •
Nombre d'élèves relevant de l'Enseignement de la promotion sociale :	
Interventions de l'Enseignement primaire :	
Interventions de l'Enseignement Supérieur:	
Autres interventions:	

B_- OCCUPATION DES INSTALLATIONS SCOLAIRES PAR DES TIERS

La circulaire B/87/7/P du 12/08/1987 informait les Chefs d'établissement des conditions d'occupation des installations scolaires, et leur indiquait les tarifs minima à appliquer. Elle rappelait que les crédits destinés à assurer le fonctionnement de l'Enseignement de la Communauté devaient être réservés à l'usage exclusif de celui-ci.

Le poste "énergie" de la dotation étant calculé sur la base de la moyenne des consommations des cinq années précédentes comprend nécessairement l'énergie utilisée à l'occasion de l'occupation des installations par des tiers (chauffage, alimentation énergétique des appareils de cuisine, éclairage, ...). Il en est de même des consommations d'eau et de l'amortissement des installations et des équipements dont il faut tenir compte dans le coût du renouvellement ultérieur à charge de la Communauté.

En conséquence, une partie de la redevance exigée des tiers occupants sera dorénavant retirée de la dotation de chaque établissement pour approvisionnement du poste général "énergie" et du poste général "capital" (cette partie est fixée à un tiers de la redevance globale). Les deux tiers restants seront attribués à l'établissement pour couvrir les frais d'occupation.

Toutefois cette disposition n'est pas d'application pour les recettes globales inférieures à 100.000 frs. Dans ce cas l'intégralité de la somme est attribuée à l'école.

LISTE DES MONTANTS PERCUS POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX PAR DES TIERS EN 1992

Dénomination			•	ant		J						<u></u>	• •		M	on1	taı	nts	3 3	oe:	rçı	15	
														_									
			. .			. 								ļ .									
		. 			<u>.</u>			<i>-</i> -				- <i>-</i> -				•			. . .	, .
* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	• • • •			•••					· • •		- •			-									
					 	. 			·					<u> </u>		 <i>-</i> !
												•		_									. •
																							, - i
			<i>.</i>		 									<u> </u>									
• • • • • • • • • • • • •														ļ.	• •							· - -	. .
				• • •	ļ												 -
TOTAL GENERAL														_									
DCCUPATION DE PROMOTIO	DE	S LO	ICAL	JX I	PAR										==:	==:	==:	===	:=:	==:	===	==	:=
		. <i></i> .			ļ.,												• • •	. <i>.</i> .		 .			•
					ļ.,																		
DCCUPATION	DE	S LO	ICAL	JX I	PAR	Ł	. " E	ENS	E.	ΙG	NE	HE	N1	r :	5U	PE	R]	El	JR	(1))	
					ļ.															• • •			
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •																							
					ļ																		

(1) Préciser le nombre de locaux et les jours

ANNEXE 2

ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET DE FOURNITURES ACCESSOIRES_A_DES_FINS_DIDACTIQUES

	Nombre d'élèves 1/10/1992		Prévisions 1993
a) lère année A		*	
) lère année B et années — d'enseignement général avec options techniques et professionnelles			
c) Années d'enseignement général sans options techniques			
d) Options techniques et professionnelles fer - bois - électricité - arts ménagers - constructions (à partir du 2° degré)		
e) Autres options techniques et professionnelles (à partir du 2° degré)			
g) Enseignement à horaire réduit			
h) Cas particuliers - à spécifier et à justifier.			
TOTAL			

ANNEXE

<u> OPERATIONS_DE_CAPITAL</u>

Besoins en biens meubles durables pour 1993

1.- REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS.

L'autonomie de gestion dont bénéficient les établissements d'enseignement de la Communauté ne les dispense pas de l'application des règles qui gouvernent les marchés publics, définies dans la loi du 14 juillet 1976.

Les dispositions essentielles et les modalités pratiques ont été rappelées par la circulaire ministérielle du 20 octobre 1986 (Arrêtés royaux des 22 avril 1977 et 10 août 1977).

Le Chef de l'établissement d'enseignement est seul autorisé à passer un marché pour le compte de l'établissement. Sa compétence est toutefois limitée aux marchés dont le 🔝 montant n'excède pas 1.250.000 frs hors TVA.

Les marchés supérieurs à 1.250.000 frs doivent obligatoirement être soumis à l'administration centrale. En aucun cas, un marché ne peut être scindé en vue de permettre de traiter de gré à gré.

2.- MOBILIER ET MATÉRIEL POUR NOUVEAUX LOCAUX MIS A LA DISPOSITION DE L'ÉTABLISSEMENT ET NON ENCORE OCCUPÉS.

3.- MOBILIER ET MATÉRIEL POUR NOUVEAUX LOCAUX QUI DEVIENDRONT OPERATIONNELS EN 1993

4	MATERIEL	POUR LES	MOOAEPPES	OPIIONS	AUTORISEES	ET OUVERTE
			·			
5	MOBILIER	ET MATÉR	IEL DE COM	PLÉMENT (OU DE REMPL	ACEMENT.
	JUSTIFIC	ATTON DE	I. 'UTILISAT	ION DE L	A DOTATION	EN CAPITAL
•			ATTRIBUEE	EN 1992	(1)	

⁽¹⁾ Indiquez ici le montant attribué et détaillez chaque achat effectué.

ANNEXE 4

MATERIEL ET MOBILIER INUTILISES (EN BON ÉTAT OU A RÉPARER) QUI PEUVENT ETRE MIS A LA DISPOSITION D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT.

La circulaire B/88/7/N du 25 août 1988 donne des instructions précises pour l'établissement d'un inventaire des biens meubles de la Communauté.

Par ailleurs, l'article 41 du décret du 26 juin 1992 contenant le budget 1992 de la Communauté française précise que les ministres compétents peuvent autoriser les responsables de la gestion financière des écoles de la Communauté française à gestion séparée à procéder à la vente des objets mobiliers mis à leur disposition lorsque ceux-ci ne peuvent plus être employés.

Ces objets doivent donc avoir été préalablement déclarés déclassés par l'inspection compétente ou par le vérificateur du ressort et la vente doit obligatoirement recevoir l'autorisation de Monsieur le Ministre.

Par contre, des équipements en bon état restent inutilisés dans les greniers et les caves de certains établissements scolaires. D'autres sont devenus disponibles ou le deviendront dans les prochaines années suite à la fermeture de certaines options ou par suite de la diminution de la population scolaire (par exemple des bancs...)

Ces équipements doivent être impérativement signalés ci-dessous.

	HATERIEL ET MOBILIER	ANNEE DE FOURNITURE	REMARQUES EVENTUELLES
:			
======		F=====================================	F=====================================